

18 août 2023

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – EURO Credit Absolute Return (le « Compartiment »)

Nous vous informons par la présente que le 21 septembre 2023 (la « Date effective »), le nom et l'objectif d'investissement du Compartiment changeront, un nouvel indice de référence cible sera adopté et l'indice de référence comparateur sera supprimé. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales contraignantes du Compartiment, au sens de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), changeront également, passant du maintien d'un score de durabilité absolu positif (supérieur à zéro) au maintien d'un score global de durabilité supérieur à celui d'un indice de référence.

Contexte et motivation

Le Compartiment a actuellement un objectif de « Performance absolue », ce qui signifie qu'il vise à dégager un rendement positif sur une période glissante de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché. Toutefois, étant donné que la mise en œuvre de la stratégie fait l'objet d'une forte conviction, nous pensons qu'il sera plus clair de modifier le nom et l'objectif d'investissement du Compartiment pour refléter cette situation. L'objectif principal, à savoir investir dans le crédit libellé en euros, ne changera pas.

L'objectif de Performance absolue existant, consistant à fournir un rendement positif sur une période continue de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, a été utilisé comme indice de référence cible pour le Compartiment et en raison de l'abandon de cet objectif, un nouvel indice de référence cible sera adopté à compter de la Date effective, à savoir l'indice ICE BofA 1-5 Year BBB Euro Corporate Total Return. En outre, à compter de la Date effective, l'indice de référence comparateur existant du Compartiment, à savoir l'Euribor à 3 mois, ne s'appliquera plus. Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications apportées dans l'Annexe de la présente lettre.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment à la suite de ces changements n'est pas significative.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris ses commissions et indicateurs de risque pertinents, demeureront inchangées.

Rachat ou conversion de vos actions vers un autre compartiment Schroders

Nous espérons que vous opterez pour le maintien de votre investissement au sein du Compartiment après ces modifications. Cependant, si vous souhaitez demander le rachat de votre participation dans le Compartiment ou la convertir vers un autre compartiment de la Société avant la Date effective, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à l'heure de clôture des transactions le 21 septembre 2023. Veuillez vous assurer que votre instruction de rachat ou de conversion parvient à HSBC Continental Europe, Luxembourg (« HSBC ») avant cette date limite. HSBC exécutera sans frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents

payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des transactions qu'ils appliquent soit antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons dès lors de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à HSBC avant l'heure de clôture des transactions susmentionnée.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.lu.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexe

Changement de nom

À compter de la Date d'effet, le Compartiment sera renommé comme suit :

Schroder International Selection Fund EURO Credit Absolute Return

Devient :

Schroder International Selection Fund Euro Credit Conviction Short Duration

Changement d'objectif et de politique d'investissement

La nouvelle formulation apparaît sous forme de texte en gras. La formulation supprimée apparaît sous forme de texte barré.

Objectif et politique d'investissement actuels	Nouvel objectif et nouvelle politique d'investissement
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à fournir une performance absolue après déduction des frais en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des entreprises du monde entier.</p> <p>Une performance absolue signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à ceux de l'indice ICE BofA 1-5 Year BBB Euro Corporate Total Return après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros émis par des sociétés du monde entier.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de ses actifs en prenant des positions acheteuses (« long », directement ou indirectement par le biais de produits dérivés) ou des positions de vente à découvert (« short », par le biais de produits dérivés), dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier.</p> <p>Le Compartiment peut investir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 30 % de son actif dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schrodgers pour les obligations non notées) ; 	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de ses actifs en prenant des positions acheteuses (« long », directement ou indirectement par le biais de produits dérivés) ou des positions de vente à découvert (« short », par le biais de produits dérivés), dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier.</p> <p>Le Compartiment peut investir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 30 % de son actif dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schrodgers pour les obligations non notées) ;

<ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 20 % de son actif dans des obligations souveraines ; - jusqu'à 40 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ; et - jusqu'à 20 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif. <p>Le Compartiment peut investir dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis par des émetteurs du monde entier ayant une notation investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation). Les actifs sous-jacents peuvent inclure des créances titrisées sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des prêts à des petites entreprises, des crédits-baux, des créances commerciales et des créances résidentielles.</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des produits dérivés, afin d'obtenir une exposition longue et courte aux actifs sous-jacents de ces produits dérivés. Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.</p> <p>Le Compartiment conserve un score de durabilité absolu positif, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment, accessible via https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc</p>	<ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 20 % de son actif dans des obligations souveraines ; - jusqu'à 40 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ; et - jusqu'à 20 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif. <p>Le Compartiment peut investir dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis par des émetteurs du monde entier ayant une notation investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation). Les actifs sous-jacents peuvent inclure des créances titrisées sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des prêts à des petites entreprises, des crédits-baux, des créances commerciales et des créances résidentielles.</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des produits dérivés, afin d'obtenir une exposition longue et courte aux actifs sous-jacents de ces produits dérivés. Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.</p> <p>Le Compartiment conserve un score de durabilité absolu positif, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice ICE BofA 1-5 Year BBB Euro Corporate Total Return, suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment, accessible via https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc</p>
<p>Indice de référence</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son objectif de fournir un rendement positif sur des périodes continues de 12 mois dans toutes les conditions du marché et comparées au taux EURIBOR à 3 mois (ou un taux de référence équivalent).</p> <p>L'indice de référence cible a été sélectionné parce que l'objectif de rendement du Compartiment vise à égaler celui de cet indice de référence, comme indiqué dans l'objectif d'investissement. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.</p> <p>Schroders est en train d'évaluer les alternatives potentielles à l'EURIBOR et informera les investisseurs de toute décision de s'éloigner de l'EURIBOR en temps voulu.</p> <p>L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice ICE BofA 1-5 Year BBB Euro Corporate Total Return. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.</p> <p>L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.</p>

Codes ISIN des Catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'Actions	Devise de la Catégorie d'Actions	Code ISIN
A Capitalisation	EUR	LU1293074719
A Distribution	EUR	LU1293075104
B Capitalisation	EUR	LU1476606857
B Distribution	EUR	LU1476607079
C Capitalisation	EUR	LU1293074800
C Distribution	EUR	LU1293075286
I Capitalisation	EUR	LU1293074982
IZ Capitalisation	EUR	LU1293075013
A Capitalisation	Couverte en CHF	LU1651856509
C Capitalisation	Couverte en CHF	LU1651856681